



Le propriétaire de meublés de tourisme doit percevoir la taxe de séjour (si elle est instaurée par la commune où est situé le meublé) et la reverser à la commune selon les taux mentionnés ci-dessous

Commune		Beausoleil	Breil / Royà	Castellar	Castillon	Fontana	Gorbio	La Brigue	Laturbie	Menton	Moulinet	RCM	Saintes	Saorge	Sospel	Tende
T A U X E N V I G U E U R	Palaces	5,36 €	5,36 €		5,36 €				5,36 €	5,36 €		5,36 €			5,36 €	5,36 €
	Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 5 étoiles	4,02 €	4,02 €		4,02 €				4,02 €	4,02 €		4,02 €			4,02 €	4,02 €
	Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 4 étoiles	3,08 €	2,68 €		2,68 €				3,08 €	3,08 €		3,08 €			2,68 €	2,68 €
	Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 3 étoiles	2,01 €	1,34 €		1,34 €				2,01 €	2,01 €		2,01 €			1,34 €	1,34 €
	Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1,21 €	0,80 €		0,80 €				1,21 €	1,21 €		1,21 €			0,80 €	0,80 €
	Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	1,07 €	0,67 €		0,67 €				1,07 €	1,07 €		1,07 €			0,67 €	0,67 €
	Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances, meublés de tourisme et hébergements assimilés sans classement	* 5 % du coût par personne de la nuitée + taxe additionnelle de 34 %	* 5 % du coût par personne de la nuitée + taxe additionnelle de 34 %		* 5 % du coût par personne de la nuitée + taxe additionnelle de 34 %				* 5 % du coût par personne de la nuitée + taxe additionnelle de 34 %	* 5 % du coût par personne de la nuitée + taxe additionnelle de 34 %		* 5 % du coût par personne de la nuitée + taxe additionnelle de 34 %			* 5 % du coût par personne de la nuitée + taxe additionnelle de 34 %	* 5 % du coût par personne de la nuitée + taxe additionnelle de 34 %
	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,80 €	0,67 €		0,67 €				0,80 €	0,80 €		0,80 €			0,67 €	0,67 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,27 €	0,27 €		0,27 €				0,27 €	0,27 €		0,27 €			0,27 €	0,27 €	

* dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. Taxe additionnelle régionale de 34 % incluse au bénéfice de la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

Liens vers les plateformes de télédéclaration de la taxe de séjour :
https://beausoleil.taxesejour.fr/
https://breilsurroya.taxesejour.fr/
https://castillon.taxesejour.fr/
https://laturbie.taxesejour.fr/
https://menton.taxesejour.fr/
https://roquebrunecapmartin.taxesejour.fr/
https://sospel.taxesejour.fr/
https://tende.taxesejour.fr/